

Nov.  
1764

Copie de la lettre écrite par M. le Duc de  
Choiseul aux Chambres du Commerce du  
Royaume.

Vous avez été informés, M<sup>rs</sup>, du Succin qu'ont eu  
les diverses expériences qui ont été faites du procédé  
de M. Poissonnier médecin du Roy, pour dessaler l'eau  
de mer. Les avantages de cette découverte ayant depuis  
été reconnus d'une manière encore plus décisive sur  
le vaisseau du Roy le brillant par l'usage constant  
que les officiers et les Equipages ont fait de l'eau  
dessalée suivant ce procédé, même de préférence à  
celle qu'on avoit embarquée en partant de Brest,  
Sa Majesté a ordonné que la machine distillatoire  
seroit établie sur tous ses vaisseaux destinés pour  
des voyages de long cours, et que M. Poissonnier  
qui l'a inventée, se mettroit en correspondance avec  
les Chambres de Commerce pour l'établir sur les  
Bâtimens que les négociants expédient pour  
de pareils voyages. vous pouvez donc, M<sup>rs</sup>, vous  
adresser à lui en toute confiance pour avoir les  
éclaircissements dont on aura besoin pour la  
composition de cette machine, ainsi que sur le  
procédé qu'il employe; il vous les donnera d'autant  
plus volontiers, que c'est l'intention du Roy, et  
que Sa Majesté verra avec plaisir adopter une  
méthode de laquelle indépendamment des moyens  
qu'elle doit procurer à ses Sujets de boire de l'eau  
dont la salubrité a été constatée d'une manière



non équivoque, il en résultera un avantage considérable  
puisqu'en égard à la consommation du charbon de  
terre dont on se sert pour faire agir la machine,  
le produit est au moins de six à un. J'espère que  
les armateurs auxquels vous aurés agréable de  
communiquer cette lettre, n'hésiteront pas à faire  
usage d'un secret aussi important, et que la  
chambre qui fait apprécier tout ce qui peut être  
avantageux à la navigation et au commerce,  
en marquera sa satisfaction à M. Bissonnier.

Je suis M.<sup>rs</sup>